

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Noël

Prénoms : François

Institution ou entreprise : Education nationale

Axe(s) :

- Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?

Intitulé de votre contribution : Le montant des pensions et indemnités

Résumé de votre contribution :

Une question doit être posée : celle du montant des pensions et indemnités payées par la collectivité. Aujourd'hui, ce montant dépend du niveau de vie de l'intéressé. Qu'il soit salarié ou non, la collectivité indemnise les congés maladie, pensions de retraite, indemnités de chômage à hauteur du niveau de rémunération perçu. Je propose que l'on dissocie rémunération professionnelle et indemnisation sociale. Concernant la rémunération professionnelle, il est normal qu'elle diffère selon les compétences de chacun et besoins du marché. Par contre, pour quelle raison la société conforte t'elle ces différences lors de ses rétributions diverses. A partir du moment où la solidarité s'applique, il ne devrait pas y avoir de différence. A la retraite, en maladie, au chômage, la collectivité devrait verser l'équivalent d'un SMIC à tout un chacun, quelque soit son niveau de revenus initial. S'agissant du chômage de longue durée ou toute autre inactivité, le principe du RSA pourrait être maintenu. Il est normal au titre de cette solidarité que chacun contribue en fonction de ses revenus, mais en appliquant cette mesure, la contribution des plus aisés s'en trouverait allégée. Il appartiendrait à ces plus aisés de constituer le complément de revenus qu'ils souhaitent obtenir en cas d'inactivité. Mesure simple, moins coûteuse à gérer, lisible et qui mettrait fin à une forme de pauvreté inacceptable.